



REPUBLIQUE FRANCAIS  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS DE THEZA

DELIBERATION du Conseil d'Administration N°05/2025  
Objet : Rapport d'activité 2024

**Membres : 9**

**Présents : 7**  
**Procuration : 1**  
**Voix délibérative : 8**

**Date de la  
convocation :  
03/04/2025**

**Date d'affichage :  
11.04.25**

L'an deux mille vingt-cinq, le Mercredi Neuf Avril à 16h, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Lydie MAJORAL, Vice-Présidente.

**Présents :** Lydie MAJORAL ; François MOUTTE ; Marie-Odile BEAUVOIS ; Patricia BAILLEUL ; Bernard PRIOUX ; Christiane CHETCUTI ; Marie-Christine BOUFFARD

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Jacques THIBAUT (procuration à François MOUTTE)

**Secrétaire de séance :** François MOUTTE

**La Vice-Présidente expose à l'Assemblée,**

Chaque année, à l'issue de l'année échue, un rapport annuel du CCAS est remis aux membres de celui-ci afin de rendre compte des actions menées, des projets qui ont été réalisés, sur le territoire, par le CCAS.

Madame la Présidente présente donc le compte rendu d'activité 2024 aux membres de l'Assemblée Générale.

**Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir valablement délibéré à l'unanimité, le  
Conseil d'Administration**

- Approuve le Rapport Annuel de l'année 2024 du CCAS de la Ville de Théza

La Vice-Présidente

Lydie Majoral

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme à l'original  
A Theza le 10.04.25

